

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/03/2021

Dossier complet le :

08/03/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0067

1. Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du quartier de la Frayère à Cannes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Fiorentino Christophe (vice-Président de l'agglomération délégué à l'environnement
et à la politique de la ville)

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 9 9 1 5 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39a/ Travaux, constructions et opérations d'aménagement qui couvrent un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha	Superficie du terrain d'assiette : 6,5 ha (donc superficie de terrain supérieure à 5 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en une opération de renouvellement urbain du Quartier de La Frayère, dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble publique maîtrisée, au sein du tissu urbanisé existant. Le projet prévoit les opérations suivantes :

- la démolition de 2 parkings en superstructures soit environ 5500 m², remplacés par des stationnements aériens aménagés,
- la démolition de bâtiments divers (centre social, police, halte garderie, pharmacie, commerces) représentant environ 1370 m²,
- la construction de 4 pôles d'équipements publics : un pôle entrepreneurial, un pôle de services de proximité (dont la Police Municipale), un pôle social et culturel, un pôle santé, sports et loisir (danse, boxe, city-stade + pharmacie),
- la restructuration de 20 logements sociaux (sur plusieurs étages de deux immeubles existants) en 35 nouveaux lgts,
- la création de 9 logements libres,
- la création d'un parking couvert,
- l'aménagement et la sécurisation de plusieurs voies publiques,
- l'aménagement de cheminements doux matérialisés et sécurisés pour les piétons,
- la réalisation d'aménagements paysagers le long des cheminements doux,
- la démolition de deux passerelles inadaptées et la création de deux nouvelles passerelles.

4.2 Objectifs du projet

L'objet du projet est de réaliser une opération de renouvellement urbain, sur la Quartier de La Frayère, en proposant de nouveaux équipements et de nouveaux services aux habitants. En l'occurrence, les objectifs du projet sont donc les suivants :

- assurer dans le cadre d'un aménagement durable, l'organisation et la recomposition de ce secteur urbain,
- assurer une réponse adaptée aux besoins en logements avec un principe de mixité sociale et typologique,
- permettre l'implantation d'activités et de services, avec un principe de mixité fonctionnelle,
- valoriser la présence de l'eau sur le site (mise en valeur d'un cours d'eau par la création de nouvelles passerelles, prise en compte des risques d'inondation, gestion intégrée des eaux pluviales),
- assurer des conditions de circulation adaptées y compris pour les modes doux, au sein du quartier et en liaison avec le tissu urbain environnant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Lors des travaux, il sera d'abord procédé à la démolition des bâtiments, des parkings concernés ainsi que de deux passerelles.

Dans un deuxième temps, il sera procédé aux travaux d'aménagement des infrastructures de voirie, de passage des réseaux (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, électricité, éclairage, téléphone, gaz...) et des équipements prévus (bassins de rétention, aires de stationnement). Les arbres d'intérêt seront préservés.

Dans un troisième temps, il sera réalisé les travaux de construction (bâtiments, passerelles piétonnes) et de restructuration (logements).

Enfin, il sera procédé aux travaux de finition : signalisation, plantations, cheminements piétonniers, aménagements paysagers...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet, dans sa phase d'exploitation, consistera en une mise à disposition, pour les futurs habitants et usagers :

- des logements,
- des activités et des services,
- des espaces publics (aires de stationnement, cheminements piétonniers, espaces verts,...),
- des passerelles.

La collectivité publique assurera l'entretien des espaces verts et des équipements qui seront intégrés dans le domaine public.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La réalisation du projet nécessite la réalisation d'un permis d'aménager et de permis de construire.

NB : le projet nécessitera également la réalisation d'un dossier loi sur l'eau, mais la procédure consistera vraisemblablement en une déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	Environ 6,5 ha
Surface de plancher totale envisagée (logements + équipements)	Environ 4190 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartier de La Frayère
(secteur de La Bocca à Cannes)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 9 6' 3 2" 40 Lat. 4 3° 5 5' 6 5" 69

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cannes est concerné par la PEB de l'aéroport de Cannes-Mandelieu approuvé le 08 février 2005. Cependant, le secteur d'étude n'est pas directement concerné par le zonage défini par ce PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Basse-vallée de la Siagne et des vallons côtiers, approuvé en 2003, puis ayant fait l'objet de 2 modifications (dont la dernière date du 06 juin 2008), et qui va être remplacé par le PPRI de Cannes, qui a été prescrit le 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020 sur le territoire de la commune de Cannes (enquête publique en cours). Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts (PPRIF) approuvé le 29 décembre 2010 + PAC submersion marine (7 décembre 2017) PAC aléa retrait-gonflement des sols argileux (novembre 2011) = aléa faible pour la zone. NB : absence de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit relatif à la Bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC (Zone Spéciale de Conservation) n° FR 9301573 et dénommée "Baie et cap d'Antibes - îles Lérins", localisée à plus de 5,75 km du site du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au stade des études, le projet ne nécessite pas de rabattement de nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude géotechnique complémentaire sera réalisée afin de vérifier s'il est nécessaire de réaliser des équipements de drainage. Cette opération n'est pas de nature à avoir un impact important (quantitatif et qualitatif) sur la nappe souterraine, en raison de la durée limitée du pompage dans le temps.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de limiter les apports de matériaux, il sera procédé à une optimisation du réemploi sur place des terres excavées. Quoiqu'il en soit, de nouveaux matériaux vont être apportés (matériaux classiques pour les constructions) pour construire les bâtiments, les équipements publics et les logements.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est important de rappeler que le secteur d'étude est localisé en milieu fortement urbanisé (zone UC) et présente majoritairement des espaces anthropisés. Quoiqu'il en soit, une étude faune/flore a été réalisée par le cabinet Agir Ecologique, préalablement à la création des passerelles. Des mesures spécifiques ont d'ailleurs été proposées par le cabinet Agir Ecologique afin de limiter l'impact sur la flore, notamment la Consoude bulbeuse et l'Alpiste aquatique (espèces protégées). De ce fait, le projet n'est pas de nature à engendrer un impact important sur la faune et la flore locales.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche reste à une distance de plus de 5,75 km de la zone de projet. Par ailleurs, il sera réalisé un formulaire simplifié Natura 2000, pour la mise en œuvre du projet. Dans ce cadre, il est fortement vraisemblable que la conclusion aboutira à une absence d'impact du projet sur cette zone Natura 2000. En effet, compte tenu du contexte anthropique dans lequel s'inscrit le projet et compte tenu de l'absence de lien fonctionnel entre sa localisation et le site Natura 2000 le plus proche (par ailleurs localisé en milieu marin) il est jugé peu probable que des incidences Natura 2000 soient perçues.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération envisagée n'est pas de nature à avoir une incidence sur les périmètres listés, ni sur les enjeux qu'ils abritent.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est localisée en milieu urbain, fortement anthropisé et n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'existe pas de PPRT sur la commune de Cannes. Par-contre, la partie Ouest du territoire communal de Cannes est soumise au risque de rupture du barrage de Saint-Cassien. Le secteur d'étude est concerné par ce risque. Enfin, il existe à proximité du secteur d'étude un risque lié à l'existence d'une canalisation de GRT Gaz.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il a été réalisé une étude spécifique, afin d'estimer le risque inondation par débordement. La partie Est du secteur d'étude (là où il y aura des démolitions) et la partie Sud (création d'un bâtiment) sont soumis à un risque d'inondation. Le projet a été conçu en tenant compte de ce risque, notamment en prévoyant une cote de plancher plus haute que la cote de référence et en favorisant la transparence hydraulique. Au global, le projet prévoit plus de démolitions que de constructions en zone inondable, ce qui permet d'améliorer la situation vis-à-vis de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura un trafic supplémentaire en période de travaux (camions et autres engins de chantier). Par ailleurs, la création de nouveaux logements n'est pas de nature à engendrer une augmentation importante de trafic. Enfin, le projet prévoit des sentiers piétonniers, afin de favoriser les cheminements doux et inciter la pratique de la marche à pied. La zone de projet bénéficie aussi d'une bonne desserte par les transports en commun.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La réalisation des travaux est susceptible de générer du bruit, mais cela restera temporaire et limitée à la période de chantier. Par ailleurs, la zone de projet est localisée au cœur d'un milieu urbain animé, avec un bruit de fond classique pour ce type d'ambiance (voitures, camions, avions, activités diverses, etc..). Quoiqu'il en soit, il est prévu une isolation phonique des logements restructurés. Enfin, le projet prévoit des sentiers piétonniers, afin de favoriser la marche à pied, moins bruyante que les véhicules motorisés.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période de chantier, la mise en place d'enrobés est susceptible d'engendrer des odeurs, mais la période reste limitée dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer des vibrations, mais cela restera temporaire et limitée à la période de chantier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le secteur d'étude est localisé au cœur d'un milieu urbain animé, avec des éclairages nocturnes classiques.</p> <p>Le projet nécessitera l'installation de nouveaux candélabres, plus modernes.</p> <p>Mais les lumières seront exclusivement orientées vers le sol (afin de limiter les incidences lumineuses).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux est susceptible de générer des rejets dans l'atmosphère, mais cela restera temporaire et limité à la période du chantier. Les nouveaux logements bénéficieront d'un certain confort, avec du chauffage, engendrant des rejets potentiels dans l'atmosphère. Mais à l'échelle de l'agglomération, l'incidence sur la qualité de l'air sera limitée. Par ailleurs, l'isolation thermique des logements permettra de limiter les consommations énergétiques et donc les rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des études hydrauliques ont été réalisés sur le secteur d'étude, par des BET spécialisés. Un effort important a été réalisé, afin de désimperméabiliser les sols. C'est notamment le cas des nouveaux parkings.</p> <p>Les eaux pluviales seront collectées vers des ouvrages de rétention et de décantation (noues de rétention, ouvrages enherbés) qui stockeront et traiteront les eaux pluviales et les redistribueront à faible débit dans l'exutoire proche, à savoir La Frayère.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées émanant des logements et des activités seront collectées par les réseaux existants d'eaux usées ; puis elles seront ensuite acheminées vers la station de traitement de Cannes, qui est suffisamment dimensionnée (300 000 EQH).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors de la réalisation des travaux de démolition, il sera procédé à une évacuation des gravats vers une ISD (Installation de Stockage des déchets). Il sera procédé à un traitement spécifique des déchets amiantés.</p> <p>En période d'exploitation, le projet générera une production de déchets classiques (ordures ménagères et assimilés) émanant des activités & des logements, grâce aux équipements existants (containers enterrés).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va avoir un impact positif sur le plan paysager, car d'une part il va permettre la suppression de points noirs paysagers (anciens bâtiments désaffectés, vieux garages), et d'autre part, il prévoit des aménagements paysagers de qualité, notamment le long des cheminements doux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de projet est localisée en milieu urbain. Le projet va même avoir un impact positif sur les fonctionnalités urbaines, avec la mise en place de nouveaux équipements & services.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre du PAPI, il est prévu un recalibrage du cours d'eau (La Frayère), dont les travaux sont prévus en 2026. Les passerelles construites prennent en compte, par anticipation, les exigences du PAPI (notamment en termes de largeur et de niveau du tablier par-rapport au NPHE).

A court terme, la Mairie de Cannes a un projet de Salle des Fêtes à proximité, mais en dehors du secteur d'étude. Ce projet, localisé près de la ferme Giaume, consiste à démolir l'ancienne piscine couverte Coubertin et construire en lieu et place une salle des fêtes du quartier. Le projet en est au stade concours. Les effets cumulés resteront limités, car cet équipement ne fonctionnera que de façon temporaire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Bien que le projet n'aura qu'un impact limité sur l'environnement, des mesures ont été prises, selon les principes dits de l'ERC (Eviter/Réduire/Compenser) :

- le projet prévoit la création de structures de rétention et de décantation (noues paysagères, ouvrages enherbés), afin de stocker et de traiter les eaux pluviales, puis de les rejeter à faible débit dans le cours d'eau proche (les structures de rétention seront dimensionnées pour une pluie d'occurrence décennale),
 - des mesures spécifiques ont été prises pour la construction des passerelles piétonnes, conformément à l'étude réalisée par le Cabinet Agir Ecologique,
 - des mesures ont été prises afin de limiter l'impact sur la faune et la flore : adaptation du calendrier en période de chantier, préservation d'arbres d'intérêt, réalisation d'aménagements paysagers (plantations d'essences locales), mise en place de candélabres adaptés vis-à-vis des chauve-souris,
 - des mesures ont été prises sur le plan paysager : traitement qualitatif des nouveaux bâtiments, création d'aménagements paysagers,-
 - des mesures sont prévues en matière de développement durable (démarche BBC + RT 2020 >>> Isolation des bâtiments).
- L'ensemble de ces mesures sera mise en œuvre dans le cadre du projet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La décision finale reste du ressort de la DREAL. Il convient de noter les points suivants :

- 1/ le projet est localisé en zone urbaine dense, fortement anthropisée,
- 2/ des mesures spécifiques ont été prises : mise en place de structures de rétention, création de cheminements piétonniers, réalisation d'aménagements paysagers, isolation phonique du bâti, limitation de la vitesse de circulation, mise en place d'une démarche développement durable (dont BBC : Bâtiments Basse Consommation + RT 2020>>> isolation des logements),
- 3/ Le projet va avoir un impact positif sur l'environnement humain, avec un cadre de vie de qualité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude Faune/flore du Cabinet Agir Ecologique, préalable à la création des passerelles piétonnes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cannes

le, 05 03 2021

Signature

